

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **26 (1955)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVI^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 12. Décembre 1955

SOMMAIRE

Les prix du bois continueront-ils de monter ?
La libération des échanges intra-européens et son influence
sur les exportations horlogères suisses
Chronique économique

La libération des échanges intra-européens et son influence sur les exportations horlogères suisses

L'horlogerie suisse est sans doute la seule industrie au monde qui exporte le 95 % de sa production. C'est dire à quel point cette branche de l'économie helvétique est sensible aux conditions économiques qui dictent la politique libre-échangiste ou protectionniste des partenaires commerciaux de la Suisse.

Il est dès lors du plus haut intérêt de chercher à déterminer quelle a été, sur un secteur orienté pour ainsi dire exclusivement vers l'exportation, l'influence de l'œuvre de libération des importations entreprises dès 1949 par l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.).

A l'époque, la montre « made in Switzerland » était victime d'un véritable ostracisme, qui trouvait sa source dans des considérations d'ordre monétaire et se manifestait, dans tous les pays européens, par un contingentement très sévère des importations.

C'est que la montre suisse avait l'inconvénient majeur d'être payable en francs suisses, « monnaie forte » et par conséquent rare, que les gouvernements n'entendaient, voire ne pouvaient pas céder librement aux importateurs. Mais, fait tout aussi grave, la montre était considérée comme un produit « non essentiel », dont il fallait limiter l'importation, les précieuses devises fortes à disposition des Etats étant réservées, par voie d'autorité, à l'acquisition de biens dit « essentiels ».

Cependant, la politique restrictive suivie par plusieurs pays était déjà secrètement inspirée par d'autres motifs encore. Le souci d'assurer l'équilibre de la balance des paiements n'expliquait pas tout et dans les coulisses, l'ombre du protectionnisme pur et simple se faisait déjà menaçante et ne laissait rien augurer de bon quant à l'avenir.

En résumé, lorsque la Convention de coopération économique européenne qui devait donner le jour à l'OECE, fut solennellement conclue, le 16 avril 1948 à Paris, les importations de produits horlogers suisses